

& connaître  
protéger

Le Petit rhinolophe  
en Bretagne



# Le Petit rhinolophe

Il fait partie des plus petites chauves-souris bretonnes (corps 3,7 à 4,5 cm, envergure 19 à 25 cm, poids 5,6 à 9g). Il appartient à la famille des rhinolophidés, qui compte quatre autres espèces en Europe dont une, le Grand rhinolophe, présente aussi en Bretagne.

Il se nourrit de papillons nocturnes, tipules (cousins), forficules (perce-oreilles), et moustiques.

La femelle met au monde un seul petit par an qui naîtra à la mi-juin et sera sevré début août.



3

4

5

6

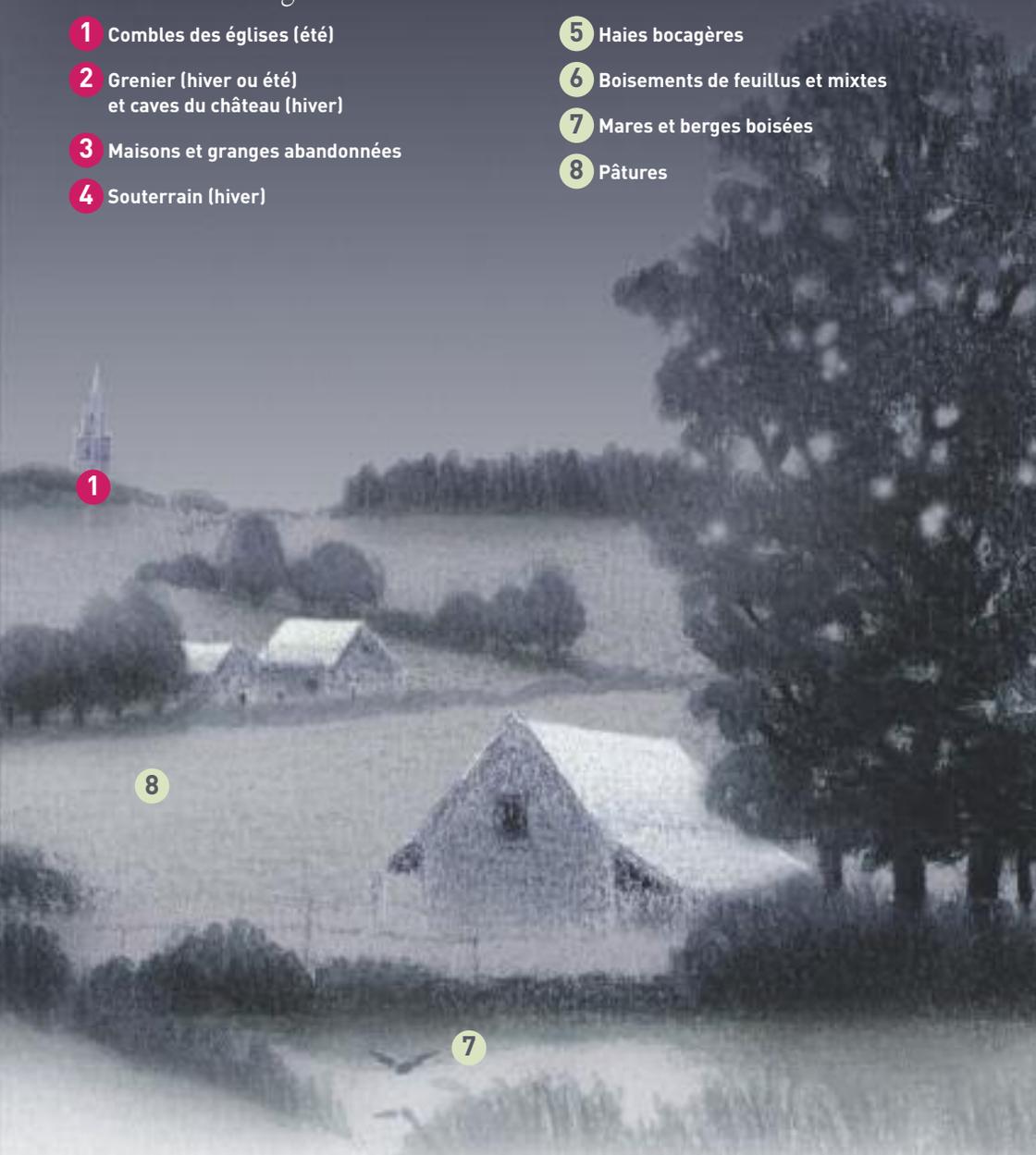
Le Petit rhinolophe est une espèce sédentaire qui utilise un ensemble de gîtes et de terrains de chasse reliés entre eux par un réseau bocager.

## Un réseau de gîtes variés

- 1 Combles des églises (été)
- 2 Grenier (hiver ou été) et caves du château (hiver)
- 3 Maisons et granges abandonnées
- 4 Souterrain (hiver)

## Les terrains de chasse

- 5 Haies bocagères
- 6 Boisements de feuillus et mixtes
- 7 Mares et berges boisées
- 8 Pâtures



# La vie du Petit rhinolophe



## Les gîtes

On observe le Petit rhinolophe toujours suspendu, bien en vue sous la toiture, au plafond d'une cave, dans les différents étages d'une maison non habitée ou les parties les moins utilisées des bâtiments. Il vit soit en groupe, pour les femelles et leurs jeunes, soit en solitaires pour les mâles. Pour accéder à son gîte, le Petit rhinolophe doit pouvoir entrer en vol direct par un trou d'au moins 15 cm de haut pour 30 cm de large.

**1** Les combles des églises sont utilisés à partir du printemps jusqu'à la fin de l'automne par les femelles et leurs jeunes (colonie de mise bas) ou parfois par des individus isolés.



**2** Le grenier et la cave des châteaux peuvent accueillir des individus solitaires ou une colonie à la belle saison. De plus, en hiver, la cave convient au Petit rhinolophe car sa température reste stable.

**3** Les maisons et granges abandonnées sont également occupées, à condition que les principaux prédateurs du Petit rhinolophe (chat, chouette ou fouine) soient absents des lieux.

**4** Dans les cavités (souterrains, blockhaus...), le Petit rhinolophe trouve les conditions idéales pour hiberner. Une température stable (10 °C) et un taux d'humidité avoisinant les 100 % lui permettent de ne pas se déshydrater. Pendant l'hibernation, il s'enveloppe entièrement dans ses ailes.



## Les terrains de chasse

Au crépuscule, le Petit rhinolophe quitte son gîte pour aller boire et chasser dans un rayon de 600 mètres. La distance maximale parcourue est de 5 km.

Exclusivement insectivore, il chasse grâce à l'écholocation : il émet des ultrasons par les narines, qui se répercutent sur les insectes et les obstacles pour lui donner une « image sonore ».

**5** Les haies bocagères lui permettent d'atteindre les différents secteurs de chasse à l'abri des prédateurs.

**6** Les boisements de feuillus et mixtes sont les plus exploités de tous et jouent un rôle fondamental pour la protection de l'espèce. Le Petit rhinolophe y chasse en papillonnant dans le feuillage.

**7** Les mares, rivières, plans d'eau... à proximité du gîte lui permettent de s'abreuver au cours de la nuit, les boisements rivulaires sont utilisés comme zones de chasse.

**8** Le petit rhinolophe chasse des insectes coprophages et des tipules dans les pâtures.

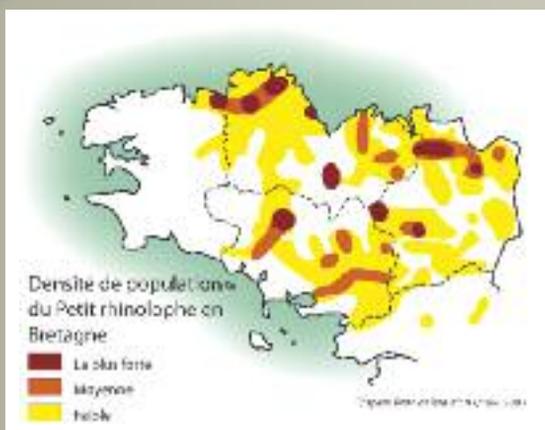


# Le Petit rhinolophe en Bretagne



On dénombre en Bretagne 90 colonies de mise-bas, qui regroupent environ 2500 femelles. L'agriculture intensive, le déboisement et la destruction des gîtes mettent directement sa survie en péril.

Aujourd'hui, l'espèce est menacée par la modification des paysages, la destruction des haies, l'enrésinement, l'urbanisation, les pesticides et la destruction de ses gîtes. Ceci justifie sa protection légale et les nombreuses actions conservatoires en sa faveur.



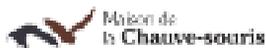
## Le Contrat Nature Chauves-souris de Bretagne est un programme d'études et de protection mené par :



**Groupe Mammalogique Breton**  
[www.gmb.asso.fr](http://www.gmb.asso.fr)  
 Maison de la Rivière – 29450 Sizun  
 02 98 24 14 00



**Bretagne Vivante – SEPNB**  
[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)  
 186, rue Anatole-France  
 29200 Brest  
 02 98 49 07 18



**Maison de la Chauve-souris**  
[www.maisondelachauvesouris.com](http://www.maisondelachauvesouris.com)  
 1, place de l'église  
 56540 Kernascléden  
 02 97 28 26 31



**Office National des Forêts**  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)  
 Agence Régionale de Bretagne  
 211 rue des Fougères  
 BP 70233 – 35702 Rennes Cedex  
 02 99 27 47 27

